

Le 26 Novembre 1969.

**SOCIETE ANONYME  
AUTOMOBILES CITROEN  
117 à 167, Quai André Citroën  
PARIS XV<sup>e</sup>  
Capital : 737.000.000 F.  
METHODES REPARATIONS**

NOTE TECHNIQUE

A MM LES CONCESSIONNAIRES

N° 170-D

**CONFIDENTIELLE**  
(Droits de reproduction réservés)

**DS 21 (DX - DJ) - DS 20 (DY)  
BREAK 21 (DXF - DJF) - BREAK 20 (DYF - DLF)  
D SUPER (DT) - D SPECIAL (DV)**

DIRECTION

Depuis Novembre 1969, le trou de mise à l'atmosphère de l'embout de carter de crémaillère est supprimé, ainsi que la bague à section carrée (DXN 444-100 A) de la tige de commande de crémaillère

**REPARATION**

La bague caoutchouc DXN 444-100 A ne doit pas être montée sur une direction dont l'embout de carter de crémaillère ne comporte pas de trou de mise à l'atmosphère.

Lors d'un échange de commande de crémaillère de direction, supprimer dans tous les cas la bague caoutchouc sur la tige de commande de crémaillère